

Le PTI : de l'évaluation à l'action

Au nom de la santé
des Québécois



pti.oiiq.org

Ajustement du PTI

La situation de santé du client a-t-elle changé?

OUI,
il y a un
changement
significatif

NON,
il n'y a aucun
changement
significatif

Le suivi clinique
en cours est-il
efficace? → **OUI** → ∅ Ajustement du PTI
→ **NON**

Ajustement du profil clinique
Si le client présente :

Un changement significatif d'un
problème ou besoin déjà au PTI

Modification
d'un constat

La résolution d'un problème ou
la satisfaction d'un besoin

Cessation d'un
constat

Un nouveau problème ou besoin
prioritaire pour le suivi clinique

Ajout d'un
nouveau constat

Ajustement du suivi clinique

- Ajout d'une nouvelle directive
- Cessation d'une directive

OUI ↑

**Ce problème ou besoin
requiert-il un suivi clinique ?**

NON ↓

∅ Ajustement du suivi clinique
(pas de nouvelle directive)

Application de la norme de documentation pour la détermination d'un PTI

Détermination/
ajustement du
PTI

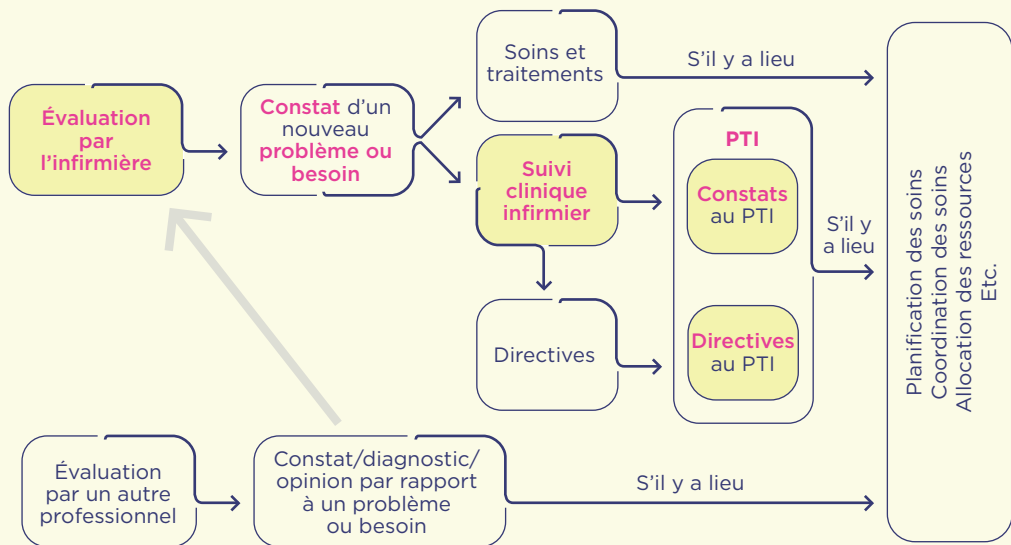
OUI

Le client requiert-il un
suivi clinique déterminé par
l'infirmière à partir de
son évaluation?

NON

PAS de
détermination/
ajustement
du PTI

Détermination du PTI



À inscrire au PTI

CONSTATS D'ÉVALUATION

- Tout problème ou besoin requérant un suivi clinique infirmier déterminé et ajusté par l'infirmière et tout changement significatif de ce problème ou besoin en cours d'évolution
- Tout problème ou besoin ayant un impact sur le suivi clinique

DIRECTIVES INFIRMIÈRES

- Toute indication qui permet d'assurer le suivi clinique requis, standard ou particulier, comme :
 - Établir une stratégie d'intervention
 - Préciser un aspect de l'intervention
 - Déterminer une condition de réalisation

RAPPEL

- Une directive doit être liée à au moins un problème/besoin.
- Un problème/besoin peut ne pas être associé à une directive, par exemple :
 - Le problème/besoin a un impact sur le suivi, mais ne requiert pas lui-même de suivi;
 - Le constat est fait, mais le suivi n'est pas encore déterminé.

Formulation des directives infirmières

ÉLÉMENTS D'UNE DIRECTIVE

Objet de la directive : ce sur quoi elle porte

(Activités de surveillance clinique — Soins/traitements — Autres interventions)

Cible de la directive : à qui elle s'adresse *(s'il y a lieu de la préciser)*

Durée ou fréquence — *chaque fois* que c'est pertinent

LA RÈGLE

Chaque directive doit être formulée de façon à être comprise facilement et appliquée correctement par les personnes auxquelles elle s'adresse.

EXEMPLES :

Alterner position chaque heure pendant 48 h

Codéine 30 mg 1 co 30 minutes avant physio

Pansement die selon plan de traitement #4

Évaluer risque suicidaire q 4 h

dir. plan de trav. PAB

Préciser la modalité de transmission si la cible n'a pas accès au PTI

par infirmière

Réserve d'activité, selon la loi ou si cliniquement pertinent

RAPPEL

Une directive indique un moyen ou une action pour assurer le suivi requis. Ce n'est pas un objectif.